SNCS FSU
SYNDICAT NATIONAL DES CHERCHEURS SCIENTIFIQUES

1, place Aristide Briand
92195 MEUDON Cedex
tel 01 45 07 58 70
Fax : 01 45 07 58 51
http://www.sncs.fr
sncs@cnrs-bellevue.fr

p 1 :
Edito.

p 2 à 4 :
CA de novembre 2006.

p 5 :
Assises « Recherche, Industrie, Territoire ».

p 6 et 7 :
Congrès du SNCS de Mars 2007, à Montpellier.

p 8 :
Pub :Mémento des droits à la retraite.

Bulletin d'information

n°481 novembre 2006
Directeur de la publication : Jacques Fossey
Comité de rédaction : Bureau national du SNCS
Secrétariat de rédaction : R. Faintrenie
http://www.sncs.fr

Dès maintenant, préparons le prochain Congrès du SNCS – FSU, à Montpellier, du jeudi 29 au samedi 31 mars 2007.

Jacques Fossey(secrétaire général du SNCS)

Le congrès est un moment privilégié où les délégués, représentant toutes les sections locales, définissent les mandats du syndicat. Ils élisent, aussi, la Commission administrative (CA) chargée, jusqu'au prochain congrès, de diriger le SNCS.

Il est important de réussir le congrès. Depuis 20 ans, ceux-ci se sont tenus à Paris. D'année en année, nous nous sommes installés dans un certain conformisme et les congrès consécutifs manquaient de plus en plus de souffle et d'enthousiasme. Pour rompre avec cette banalisation, la CA a décidé de tenir le prochain congrès à Montpellier, fin mars. Cela va être une charge financière importante mais qui devrait être profitable au syndicat. A condition que les sections syndicales se mobilisent.

Dès maintenant, nous demandons à celles-ci de se réunir, pour désigner à l'avance les délégués. Nous avons tous des charges de travail importantes, il faut donc s'y prendre à l'avance pour que les délégués puissent réserver 3 jours à l'action syndicale.

Chaque section doit profiter du congrès pour sortir de la léthargie dans laquelle elles se trouvent. La préparation du congrès devrait être un temps fort pour mener, autour de vous, une campagne de syndicalisation. Trop de chercheurs et d'ingénieurs nous disent qu'ils ne nous ont pas rejoint car on ne leur a même pas posé la question.

Au niveau national, nous devons renouveler la CA. Elle doit être fortement rajeunie et féminisée. Dès maintenant nous demandons à chaque section de trouver des candidats.

Le bureau national s'est engagé a prendre contact avec les secrétaires de section pour envisager, avec eux, la manière pour que le 43ème congrès du SNCS soit celui du renouveau.

Motion de la commission administrative (CA) des 17 et 18 novembre 2006

Tout s'accélère dans les EPST et les universités avant les élections nationales : on assiste à une explosion de modifications réglementaires concernant les statuts, l'évaluation, prônant en particulier la diminution du nombre d'élus, la mise en place des structures nommées PRES et RTRA, et la délocalisation de l'IRD.

Si certains aspects peuvent être attractifs, ces évolutions convergent vers un contrôle bureaucratico-managérial de la recherche publique à travers notamment :

- l'affaiblissement du rôle ou de la constitution de ses instances représentatives effectuant l'évaluation des activités et des politiques scientifiques ;
- la diminution de la capacité de financement des organismes de recherche ;
- le développement d'agences de financement ;
- la mise en place de structures locales ou disciplinaires pouvant dériver vers un fonctionnement dans l'opacité et l'arbitraire sous couvert d'élitisme.

Alors que de nombreux citoyens s'interrogent sur l'utilisation des moyens nouveaux fournis par le progrès des connaissances, ce n'est pas le moment de négliger le sens du service public de recherche. Il faut au contraire approfondir sa vocation res-publicaine.

Il convient de réaffirmer l'intérêt de notre système public de recherche et d'enseignement supérieur, d'une part par rapport à ses missions de développement des connaissances, mais aussi pour un débat citoyen sur la science, la technologie et la société.

Sans négliger l'intérêt des retombées de toutes sortes, il faut donc consolider ce qui favorise l'indépendance du système public, et non pas viser d'abord à l'asservir à des objectifs ou des performances à court terme, qu'ils soient d'intérêts économiques, administratifs ou sociétaux. Il faut au contraire favoriser l'implication de la recherche publique dans les débats citoyens pour mieux y préciser les enjeux et éviter les amalgames entre sciences et innovation. Ce débat devrait aussi se mener au sein de la FSU.

Faisant suite à la pétition qui a recueilli 3000 signatures, le rassemblement intersyndical du 21 novembre sera l'occasion de réaffirmer l'attachement de la communauté scientifique aux principes de fonctionnement des EPST, et en particulier de l'évaluation par des instances représentatives type comité national ou CSS de l'INSERM y compris avec l'aide éventuelle de comités d'évaluation internes à ces commissions. Les organismes doivent garder les moyens financiers permettant aux sections concernées de réaliser ces visites de laboratoire.

La mise en place de nouvelles structures, type PRES ou RTRA, peut avoir un certain intérêt pour améliorer la visibilité internationale et l'accueil, les relations locales entre établissements, la politique d'infrastructures sur un plan local, comme cela avait été largement soutenu lors de la discussion des états généraux de la recherche. À l'opposé de ces perspectives d'ouverture, le danger est grand de voir se créer une rupture entre les équipes labellisées et celles qui sont rejetées à l'extérieur, stérilisant les perspectives d'avenir et rapidement de nombreux domaines de recherche.

On peut aller jusqu'à un détournement du système public de recherche, par des fondations privées au fonctionnement opaque et arbitraire. Il est d'autant plus essentiel de promouvoir un fonctionnement démocratique aussi dans les PRES et dans les RTRA, en particulier en constituant des liens institutionnels avec les instances élues des organismes et des universités par exemple au niveau des conseils scientifiques et des conseils d'administration, dans la ligne des intentions exprimées lors des états généraux.

Les instances élues des organismes sont elles-mêmes menacées dans leur existence par l'AERES. Le ministère semble promettre de ne pas dessaisir les organismes de leurs missions d'évaluation, mais en laissant latitude à l'AERES d'effectuer en parallèle sa propre évaluation, et alors que dans le même temps, la présidence du CNRS évoque divers développements d'évaluations d'unités de recherche en dehors des instances élues, au niveau international ou national.

Nous devons nous opposer à ces processus d'évaluation qui visent à se substituer insidieusement aux systèmes du type comité national ou CSS de l'INSERM, à la fois en ne favorisant pas leur prolifération et en renforçant leur fonctionnement. Le fonctionnement effectif des comités de liaison doit en particulier être considéré comme une priorité et une responsabilité historique des élus, c'est un outil fondamental pour éviter le confinement des instances.

Le fonctionnement des instances élues est aussi attaqué dans ses attributions, en particulier au niveau des concours et des promotions :

- diminution des possibilités de progression interne à l'INSERM, corollaire à une augmentation des recrutements externes DR2 ;
- détournement des jurys de concours par injection d'experts de la direction ;
- affectations arbitraires par les directions à l'INRIA ;
- propositions de transferts de compétences vers le jury d'admission au CNRS (alors qu'il faudrait au contraire remettre le niveau admission à l'intérieur du jury d'admissibilité).

Il s'agit donc bien de manœuvres concertées pour reprendre un contrôle hierarchico-managérial de la communauté scientifique, en phase avec la banalisation des emplois précaires (d'excellence) dans les nouvelles structures RTRA, les programmes ANR, ou même dans les organismes ou les universités.

On voit déjà apparaître des dérives vers un recrutement de plus en plus tardif : à l'INSERM, la direction veut pérenniser un recrutement majoritairement (60 % au lieu de 30 %) au niveau CR1, fonctionnement dérogatoire qui était supposé permettre de revenir progressivement à un recrutement peu après la thèse. Au CNRS, les discussions au niveau du CTP ont permis d'obtenir le principe de la recherche d'une redéfinition réglementaire des CR2, complémentaire aux CR1, plutôt que de limiter le nombre d'auditions au concours qui ont augmenté. Afin d'éviter toute complication inutile, nous appelons les élus des différentes disciplines à s'exprimer sur les modalités réglementaires et pratiques qui pourraient être utilisées pour cela, dans un objectif de recrutement jeune, c'est-à-dire typiquement majoritairement 6 ans d'activités de recherche après le début de la thèse, ou équivalent, et en prenant en compte l'activité depuis le DEA.

L'insuffisance des budgets des organismes pénalise leurs missions de recherche et ceci est aggravé par la LOLF. Au CNRS, cela conduit à ne pas remplir 175 postes parmi ceux autorisés par le ministère, et de plus, il semblerait que 5 % du budget 2007 soit gelé avant le vote de ce budget (on n'arrête pas le progrès). Inversement, la croissance régulière des ressources sur contrats externes des unités de recherche conduit à de nombreuses difficultés dans la gestion des reports des fractions non utilisées de ces budgets. Ce problème doit faire l'objet d'une discussion approfondie dans un proche futur au sein du SNCS. Ces aspects budgétaires illustrent encore la diminution du poids des organismes au profit d'agences nationales, internationales, régionales, publiques ou privées.

À ce sujet, il faut prendre garde à ce que les programmes fédérateurs, ou les fonctions d'agence de moyens comme partiellement à l'IRD, qui peuvent en effet être pertinents pour des cas particuliers, ne soient pas abusivement étendus aux domaines correspondant aux missions des organismes.

La déclaration de la présidente du CNRS mettant en cause, entre autres, la qualité de certaines recherches est scandaleuse, et prend dans le contexte actuel un relief de débordement de fonctions inacceptable. Bien d'autres points (salaires différenciés, recours à des experts dans l'évaluation et le recrutement…) dans sa déclaration trahissent la fébrilité irresponsable dont fait preuve le gouvernement dans le contexte préélectoral actuel.

Mme Bréchignac, la présidente du CNRS, a raison de dénoncer le modèle anglo-saxon qui tend à être imposé en et par l'Europe, avec ses agences et ses évaluations par indicateurs. Dans un grand marché de plus en plus hégémonique, il convient effectivement de renforcer ce qui redonne du sens public aux institutions et non pas de les asservir à des mécanismes de gestion aveugles s'imposant à des personnels précarisés. Pour le CNRS, il convient de disposer de moyens suffisants pour développer le front continu des connaissances qui est sa mission première. Il faut aussi promouvoir le rôle des instances élues qui fondent l'autonomie et la responsabilité de la communauté scientifique, son indépendance intellectuelle, et par là participent à la crédibilité citoyenne des avis de ses membres.

(17 POUR, 1 CONTRE, 2 ABSTENTIONS)

La CA du SNCS exprime son désaccord avec les opinions exprimées dans le bulletin «Pour » préparatoire au prochain congrès de la FSU. De multiples prises de positions, en particulier sur le rôle de la recherche dans la société, ne représentent absolument pas les positions du SNCS élaborées dans le cadre de ses congrès, et pour certaines d'entre elles y sont diamétralement opposées.

La CA du SNCS rappelle qu'en tout état de cause, les positions de la FSU en matière de recherche ne sauraient être contradictoires à celles de ses syndicats nationaux engagés dans la recherche.

(7 POUR, 2 CONTRE, 11 ABSTENTIONS)

La CGT et son Ugict, La CFE-CGC, La FSU, L'Union Syndicale Solidaires, L'Unef, Sauvons la Recherche (SLR), La Confédération des Jeunes Chercheurs (CJC)

Vous invitent aux

Assises « *Recherch-Industrie-Territoire* »

Le lundi 11 décembre 2006 de 9 heures 30 à 16 heures 30

Complexe CGT - Salle du CCN
263 rue de Paris à Montreuil (93)

9 h : Accueil : Gérard Aschieri, *Secrétaire général de la FSU*

9 h 30 – 11 h : Regards croisés sur le bilan (Pacte pour la Recherche - Pôles de compétitivité-Pres…) : vu de la Recherche, de l'Industrie, des Territoires.
La région Franche-Comté : Jacques Bauquer, *Secrétaire régional CGT*
Énergie et Recherche : Les syndicats d'EDF R&D, *intervention unitaire*
Jeunes Chercheurs : Florent Olivier, *Confédération des jeunes chercheurs*
La recherche publique – l'ANR: Henri Audier, *SNCS-FSU*

11 h – 12 h 30 : Comment garantir un développement de la recherche, de l'industrie et des territoires fondé sur de véritables coopérations public/privé et une cohérence des échelons régionaux, nationaux et européens ?
La politique de R&D d'un grand groupe : Didier Roux, *Directeur de la R&D St-Gobain*
Recherche et Industrie : Daniel Steinmetz, *Administrateur du CNRS*
Politique européenne de l'emploi scientifique et applications locales: Magali Ballatore, *Eurodoc*
Universités-Écoles : Louis Schufenecker, *Directeur de l'Institut national polytechnique de Lorraine*
L'emploi des jeunes scientifiques dans l'industrie : Martine A. Pretceille, *Présidente de l'Association Bernard Grégory*

14 h 30 – 16 h : Propositions, axes et lieux d'interventions pour les salariés, les syndicats
Intervention dans un CESR :Yannick Le Quentrec, *CESR Midi-Pyrénées*
Propositions et pistes d'intervention : Pierre Duharcourt, *membre du CES, FSU-Snesup*
Expérience Triangle scientifique de Saclay : Sylvain Delaître, *Responsable CGT-Thales*

16 h : Premiers enseignements de la journée : Marie-José Kotlicki, Secrétaire générale de l'Ugict-CGT

Un buffet est prévu sur place le midi (participation 15 euros)

Coupon de participation à renvoyer à :
UGICT-CGT-263 RUE DE PARIS-CASE 408- 93516 MONTREUIL CEDEX - 01 48 18 81 25 - ugict@cgt.fr

Nom - Prénom : _____

Adresse : _____

Entreprise - Syndicat - Association : _____

E-mail : _____

Participera aux Assises ***« Recherche-Industrie-Territoire »*** ❑ Ne Participera pas ❑

MOTION convoquant le 43ème congrès du SNCS-FSU
Votée à la CA des 23-24 juin 2006

Conformément à l'article 10 du règlement intérieur, la C.A. décide de convoquer le congrès du SNCS FSU **les jeudi 29, vendredi 30 et samedi 31 mars 2007** à Montpellier.

Les thèmes du congrès sont définis comme suit :

Commission 1 – **SCIENCES ET SOCIETE** (nanotechnologie, biotechnologie, OGM, énergie nucléaire, cellules souches, etc.). Quelles réponses aux enjeux de la société de la connaissance ?

Commission 2 – **LE LIVRE BLANC DE NOS REVENDICATIONS** (salaires, primes au mérite, carrières, statuts, précarité, recrutement statutaire…)

Commission 3 – **L'AVENIR DE LA RECHERCHE** (Un an après le pacte, ou en sommes nous ? ANR, AERES, Evaluation, PRES, RTRA, Label Carnot, Pôles de compétitivité, A2I,…)

Commission 4 – **LE SNCS EN 2020 ?** (fonctionnement, syndicalisation, communication…) Comment attirer les jeunes ?

Commission 5 – **COOPERATIONS EUROPEENNES et INTERNATIONALES** (ERC, 7ème PCRD, les réseaux, relations nord-sud, etc.)

Extrait de l'article 9 du règlement intérieur :

« Chaque section syndicale locale est tenue d'organiser avant le congrès une Assemblée générale pour discuter du rapport d'activité et des textes d'orientation, pour élire ses délégués au congrès. Le procès-verbal de cette réunion, signé de trois syndiqués, est obligatoirement remis à la commission des mandats du congrès (faute de quoi la section ne dispose pas de mandats). Il fait foi du nombre de suffrages exprimés (vote en section) et contient une liste d'émargements ainsi que les éventuelles procurations écrites et signées. Un syndiqué ne peut pas disposer de plus d'une procuration.

Le congrès constitue une commission des mandats comprenant au moins un représentant de chaque liste de candidats. Elle valide le nombre de délégués et de mandats de chaque section. Chaque section syndicale a droit à un délégué pour 10 adhérents (ou fraction de 10). »

Pourront voter au congrès, les syndiqués à jour de leur cotisation 2006 et les nouveaux adhérents 2006-2007.

La commission préparatoire d'organisation du 43ème congrès, présidée par J. Fossey, est composée de :

Jacques Fossey, Gérard Chaouat, Bernard Veyssière, Gilles Selleron, Patrick Monfort et J-Luc Mazet

Les textes d'orientations et le rapport d'activité doivent arriver chez les syndiqués, au plus tard, six semaines avant le 43ème congrès. Une boîte postale sera ouverte, en février 2007, pour recevoir les votes par correspondance.

Un appel à candidatures pour la CA est lancé.

Vote : 19 POUR

LES COMMISSIONS du 43ème congrès du SNCS

Commission 1 **– SCIENCES ET SOCIETE** (nanotechnologie, biotechnologie, OGM, énergie nucléaire, cellules souches, etc.). Quelles réponses aux enjeux de la société de la connaissance ?

Coordonnateurs : J-Luc Mazet, Bernard Fontaine, Albin Volte

Commission 2 **– LE LIVRE BLANC DE NOS REVENDICATIONS** (salaires, primes au mérite, carrières, statuts, précarité, recrutement statutaire…)

Coordonnateur : Patrick Monfort

Commission 3 **– L'AVENIR DE LA RECHERCHE** (Un an après le pacte, ou en sommes nous ? ANR, AERES, Evaluation, PRES, RTRA, Label Carnot, Pôles de compétitivité, A2I,…)

Coordonnateurs : Henri Edouard Audier, Jacqueline Robert-Lezenes

Commission 4 **– LE SNCS EN 2020 ?** (fonctionnement, syndicalisation, communication…) Comment attirer les jeunes ?

Coordonnateurs : Dimitri Peaucelle, Luc Brossard, Claude Chevillard

Commission 5 **– COOPERATIONS EUROPEENNES et INTERNATIONALES** (ERC, 7ème PCRD, les réseaux, relations nord-sud, etc.)

Coordonnateur : Denis Jouan

MEMO

CONNAITRE SES DROITS.

CALCULER SA RETRAITE.

Chacun attend une réponse par rapport à sa situation personnelle. Cette brochure, éditée par l'Institut de la Recherche de la FSU, répond à vos questionnements.

La loi Fillon sur les retraites a été adoptée en Juillet 2003. Loin de « sauver le régime par répartition » comme il a été dit, elle n'assure même pas son financement à terme rapproché.

Les nouveautés de la loi rendent encore plus complexe la constitution d'un dossier de pension. Ce dossier reprend en effet la totalité d'une histoire professionnelle personnelle, mais aussi familiale et sociale. Les difficultés ne sont certes pas nées avec la loi Fillon. Mais les débats vifs auxquels elle a donné lieu ont conduit chacun à se poser d'une façon différente la question de la retraite.

L'objet de cette brochure est de répondre à cette interrogation. Les auteurs se sont efforcés d'informer très précisément les collègues pour la reconstitution de leur carrière, la constitution de leur dossier de retraite et l'évaluation du montant de leur retraite de la fonction publique.

Cette brochure a également été conçue pour aider les militants syndicaux dans cette tâche, avec le souci d'informer le plus clairement possible sur le contenu précis de la réforme.

Ce faisant, cette publication est un moyen, à travers la connaissance informée de la question des retraites, de contribuer à reconstruire une mobilisation durable pour contraindre les pouvoirs publics à revenir sur les nombreux aspects négatifs de la loi en vigueur depuis le 1er Janvier 2004

BON DE COMMANDE

MEMO
Connaître ses droits, Calculer sa retraite

Chaque exemplaire : 10 Euros (port compris).

Nom : _____

Adresse : _____

_____

_____

Nombre d'exemplaires : _____

Ci-joint paiement par chèque à retourner au

SNCS.
1, place Aristide Briand
92195 MEUDON Cedex